Secrétariat Général
01 55 82 83 06
sg@cgt.org

Nos Réf. SB-BT/IM/2025.098.

Montreuil, 20/11/2025

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Je souhaite par la présente vous interpeller concernant la situation inacceptable dans laquelle se trouvent placés les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), qui assurent une mission de service public de proximité auprès des collectivités territoriales et des particuliers. La CGT dénonce le plan de suppression d'emplois qui frappe les 1 000 emplois du réseau national.

Alors qu'en quelques années les effectifs ont déjà fondu d'environ 200 postes à cause des restrictions budgétaires, aujourd'hui les 92 CAUE continuent de geler des postes, de licencier voire d'être mis en liquidation judiciaire. Plus d'une centaine de postes ont été supprimés en 2025, avant l'été, et cela continue. Si rien n'est fait avant la fin d'année, beaucoup vont fermer ou devenir des coquilles vides incapable d'effectuer leurs missions d'intérêt public.

Le problème est identifié depuis longtemps et la responsabilité de l'État est totale. Malgré les alertes des parlementaires, des élus locaux, des syndicats, l'État nie sa responsabilité en affirmant que le problème viendrait uniquement de la baisse de la construction et non de la réforme désastreuse de la Taxe d'Aménagement. La CGT Finances Publiques et la CGT CAUE avaient alerté en vain dès 2022 sur le risque encouru par les CAUE ; Bercy avait répondu qu'il n'y aurait « pas de creux » dans la perception de la TA suite à la réforme.

La ministre des Comptes publics explique que la chute de la TA vient principalement de la baisse de la construction (réponse au Sénat le 22 octobre 2025). Selon l'INSEE la baisse de la « surface de plancher commencée » en 2023 et 2024 est de 18 % par rapport à une période de référence sur les 4 années précédentes (2019-2022). Selon la DGFIP, pour les Département, la chute de perception de la Taxe d'Aménagement serait de 53 % en 2024 et de 75 % en 2025 (par rapport à une période de référence stable sur les années précédentes). Pour 2025, il y a donc une chute de TA équivalente au triple de la baisse de la construction.

Le 04 février 2025 le Ministère de la Culture présentait sa «Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029» dans laquelle on pouvait lire parmi les 30 mesures : *« La complémentarité des services de l'État et de leurs relais dans les territoires doit faire l'objet d'une attention particulière. Les UDAP, les CAUE, et la MIQCP seront les garants d'une stratégie nationale au plus près des réalités locales. Chacun de ces acteurs verra son action renforcée dans un cadre remanié ».*

…/…

Nous en sommes loin puisque l'ingénierie de terrain que sont les CAUE est en train de disparaître.

De nombreuses voix s'élèvent publiquement depuis cet été pour vous demander de stopper ces licenciements et la liquidation des CAUE :

- Des parlementaires de tous bords à l'Assemblée et au Sénat avec des questions sans réponses satisfaisantes vu la gravité et l'urgence de la situation.
- Des élus locaux dont l'Association des Maires Ruraux, l'association Départements de France, l'Association des Petites Villes de France, l'Association Sites de Cités Remarquables, la Fédération nationale des PNR, le réseau des Grands Sites de France.
- Des experts de l'aménagement du territoire dont la Fédération Nationale des CAUE, l'Ordre des Architectes, la Fédération Française du Paysage, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, l'association des paysagistes-conseils de l'État, les présidents des CA des Écoles Nationales d'Architecture et du Paysage.
- Des acteurs du patrimoine et de l'environnement dont le regroupement G7 Patrimoine (100 000 adhérents), le Comité National de la Biodiversité.

Des actes urgents sont nécessaires :

- L'arrêt des licenciements dans les CAUE avec une note interministérielle aux Préfets et Départements qui apporte des garanties sur l'engagement concret de l'État.
- Une cellule de crise interministérielle avec les acteurs sociaux et un fonds de sauvegarde de 100 millions fléché vers les CAUE pour 2025-2026 afin de pallier aux sommes « perdues » suite à la réforme de la TA par l'État et de réintégrer les collègues injustement licenciés dans tous les territoires.

Dans un second, nous estimons nécessaire de procéder à :

- Une simplification du processus de collecte de la TA et des moyens humains et techniques pour les agents de la DGFIP afin de rattraper l'énorme retard de perception dès 2026-2027.
- Une étude parlementaire pour faire évoluer la TA sur un périmètre fiscal plus juste socialement et écologiquement, notamment en ouvrant la voie à l'imposition de l'artificialisation du sol (dans l'esprit du ZAN) et l'ouverture à l'imposition des projets Énergies renouvelables (qui ont des impacts paysagers dont traitent les CAUE).

Concernant les réflexions « en cours » par le Ministère de la Culture sur la « modernisation » des CAUE, la CGT affirme son attachement à la loi de 1977 :

- Les missions des CAUE doivent rester gratuites pour assurer l'intérêt général des conseils apportés aux élus locaux.
- Les CAUE doivent conserver une gouvernance mixte entre l'État, les collectivités et les professionnels pour assurer leur rôle historique de médiateurs des politiques publiques de l'aménagement.

…/…

- Les CAUE doivent conserver une modalité de financement national et public, mais avec une indépendance des collectivités locales qui ont déjà de nombreuses pressions budgétaires et qui ne sont plus capables de soutenir les CAUE sur le temps long, qui est pourtant le temps de l'aménagement du territoire.
- Les CAUE ont des missions très spécifiques qui ne peuvent être fusionnés avec aucune autre structure existante.

Pour toutes ses raisons, Monsieur le Premier ministre, la CGT vous demande l'ouverture d'urgence d'une cellule de crise interministérielle sur les CAUE, avec la FNCAUE et les syndicats de salariés concernés par ces enjeux de politiques publiques.

Je vous adresse, Monsieur le Premier ministre, mes salutations respectueuses et engagées.

Sophie Binet,

Secrétaire Générale de la CGT